



# Juin 2009

# Dhuisy

## Bulletin

## Municipal



Rue verte



### *Le Mot du Maire*

*Madame, Monsieur, Chers Amis,*

*Il fait bon vivre dans notre village. Plusieurs familles se sont installées depuis la parution de notre dernier bulletin. Je leur souhaite la bienvenue.*

*Le grand chantier de réflexion relatif au contrat rural en cours d'instruction pour la place de Chambardy se poursuit. Nous ferons une réunion publique dès que le projet sera plus avancé.*

*En attendant, je convie toute la population au traditionnel buffet du 14 juillet prochain où les plus anciens accueilleront chaudement, comme il se doit, les nouvelles familles.*

*Michèle GLOAGUEN*

### **Sommaire**

**Page 1 Le Mot du Maire**

**Page 2 Vie Pratique**

### **État Civil**

**Page 3 Adresses Utiles  
Travaux  
Guide Pratique**

**Page 4 Fêtes et Association  
Agenda du Trimestre  
Dhuisy : Un peu d'Histoire**

## Vie Pratique

### Mairie :

Place de la Mairie  
77440 Dhuisy  
Tel : 01.64.35.66.76  
Fax : 01.64.36.00.01  
[mairie.dhuisy@wanadoo.fr](mailto:mairie.dhuisy@wanadoo.fr)

### École CP :

Directrice : Nathalie  
BOUCHER  
Tel : 01.64.35.69.81

### Gendarmerie :

77440 Lizy Sur Ourcq  
Tel : 01.60.01.70.10

### Pompiers :

77440 Lizy sur Ourcq Tel  
: 01.60.61.50.50

### Entreprises :

#### Carrosserie

#### Richard Frères

rue verte  
77440 Dhuisy  
Tel : 01.64.35.60.59  
Fax : 01.64.35.68.38  
[richard-freres@wanadoo.fr](mailto:richard-freres@wanadoo.fr)

### Ferme de Loisirs de Dhuisy

4 Grande rue  
77440 Dhuisy  
Tel : 01.64.35.60.51  
Fax : 01.64.36.01.61

### Déchetterie :

77440 Ocquerre  
Tel : 01.60.61.27.00  
Accessible gratuitement  
aux habitants du canton

### Ramassage des ordures à Dhuisy :

**Lundi** : Papier Bac Bleu  
**Mardi** : Déchets verts en  
sacs à retirer en mairie  
**Mercredi** : Déchets  
ménagers

### Verres :

Des Containers sont  
disponibles sur la place en  
face du Cimetière

## INFORMATIONS

### La Canicule et nous...

L'été approchant, il est bon de rappeler quelques consignes :  
Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs  
**Les personnes âgées** transpirent peu et risquent le coup de chaleur, tandis  
que **les enfants et adultes** transpirent beaucoup et risquent la déshydratation.

### Conseils :

Aux personnes âgées : Mouiller plusieurs fois par jour votre peau et buvez  
beaucoup.

Aux enfant et adultes : Pas trop d'effort, buvez beaucoup.

Pensez également à prendre ou donner des nouvelles de votre entourage.

En cas d'urgence, composez le 15.

### Le Salon de l'Étudiant ayant pour thème : **Que faire après le Bac ...**

- S'inscrire dans le Supérieur avec ou sans le Bac
  - S'orienter ou rebondir après un échec (bac, 1ère année de fac, etc...)
  - Cursus en alternance : un atout pour votre avenir
- Se déroulera à l'espace Champerret (Paris 17<sup>e</sup>), les 4 et 5 Juillet de 10h à 18h  
Tel : 01.75.55.40.02

### Dates des prochaines collectes des ordures extra ménagères:

Les Jeudis 9 Juillet et 19 Novembre 2009

### **ATTENTION** : Dégradation du tri sélectif dans notre commune (poubelle bleue)

Ceci entraîne une augmentation des charges locales ; aussi pensons à notre  
planète et à notre porte monnaie. **Réagissons !!!**

Nous vous engageons à reprendre vos bonnes habitudes de tri, et sommes à  
votre disposition pour toute information complémentaire.

### Concours de création de logo, ouvert à tous

Moderne ou traditionnel, venez partager vos idées avec nous, votre vision nous  
intéresse.

Nous aimerions un logo frais et coloré. Ce logo apportera sa note originale sur  
nos documents, nos manifestations, ou nos sites web.

Vous pouvez nous l'adresser sur notre site ou à l'adresse mail de la mairie :  
[mairie-dhuisy@wanadoo.fr](mailto:mairie-dhuisy@wanadoo.fr).

### Transports scolaires année scolaire 2009/2010 -

Pensez à la « carte espace » délivrée aux élèves par Marne et Morin. Son prix  
annuel est de 66 €. La commune de Dhuisy prend 75 % à sa charge.

**Prix de revient aux familles : 16,50 €**

### État Civil

#### Naissance de:

**Briana LY** le 14 mai 2009

**Jules Richard** le 14 Mai 2009

### Félicitations aux parents

La Mairie vous accueille  
Lundi de 9 h à 12 h  
Jeudi de 14 h à 17 h  
et sur R.DV au 01.64.35.66.76  
[www.dhuisy-village.com](http://www.dhuisy-village.com)

### BIENVENUE

#### aux nouveaux habitants.

C'est avec  
plaisir que nous  
vous recevrons  
le 14 Juillet à la  
Dhuiséenne  
autour d'un  
traditionnel  
buffet offert  
par la  
municipalité  
pour faire plus  
ample  
connaissance.



# TRAVAUX

## Avancement du projet de travaux au lavoir de Chambardy.

Une première présentation du Contrat Rural a eu lieu lors du conseil municipal du 25 mai dernier, suivie d'une visite technique sur le site. Après concertation, un certain nombre de modifications s'avère nécessaire. Une nouvelle réunion se tiendra le lundi 6 juillet lors d'un prochain conseil municipal.

### Les différents travaux réalisés ce trimestre :

#### La plaque commémorative des victimes de la guerre de 1914-1918

a été restaurée

(lavage complet et rechapage des lettres et chiffres).

**Coût de la rénovation : 1 500€**



#### Abreuvoir en face du Cimetière

Pour palier les inondations régulières de la chaussée, dues au bouchage de l'évacuation des eaux, le Conseil Municipal a fait poser une grille métallique.

**Coût des travaux : 224,61€**



#### Accès à la Mairie.

- Deux rampes métalliques facilitent désormais l'accès à la Mairie.



#### La Dhuiséenne.

Des protections ont également été installées devant la salle de la Dhuiséenne, autour du regard du compteur d'eau.



#### Passage du terrain de Tennis.

Les deux barrières, reliant la carrosserie Richard au terrain de tennis, fortement dégradées par les années, ont été remplacées.



**Coût de ces 3 actions :  
3 348,80€**

## Adresses Utiles

### Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Av. Louis Delahaye  
77440 Ocquerre  
Tel : 01.60.61.55.00

### Électricité : EDF

Tel : 08.10.68.66.92  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

### Sous-Préfecture

Cité administrative du Mont Thabor  
77100 Meaux  
Tel : 01.90.09.83.77

### Trésorerie

6 rue Raoul de Presle  
77440 Lizy sur Ourcq  
Tel : 01.60.01.76.47

### Centre des Impôts

Cité admi. du Mt Thabor  
77100 Meaux  
Tel : 01.64.35.32.39

### Palais de justice

Place de l'Europe  
77100 Meaux  
Tel : 01.60.09.75.00

### Assistance Sociale Unité d'action sociale

31 rue du Palais de Justice  
77100 Meaux  
Tel : 01.64.36.42.00

### Caisse d'allocations familiales

1 av. de la République  
77100 Meaux  
Tel : 01.60.09.80.80

### Urgence assistance

### Centre anti-poison

Tel : 01.40.05.48.48

### Enfance maltraitée

Tel : 01.42.96.26.26

### Personnes âgées,

### Adultes Handicapés

Tel : 39.77

# FETES ET MANIFESTATIONS

## Chasse aux oeufs du 11 Avril 2009

Cette année la Chasse aux oeufs s'est déroulée sous le soleil. Les enfants nombreux et joyeux se sont mis en quête rapidement et ne sont pas revenus bredouilles !! Le partage des oeufs s'est fait autour d'un goûter qui les a récompensés de leur participation.



-Manifestations à Venir  
-14 Juillet  
-30 Août  
Pétanque  
-13 Septembre  
Brocante  
-27 Septembre  
Repas des Anciens



## Brocante du 17 Mai 2009

La brocante a été annulée le matin venu aux vues du temps pluvieux, elle devrait être reportée au 13 Septembre prochain

## Fête Foraine du 16-17 et 18 Mai 2009

Le soleil et la chaleur ont été malheureusement les deux grands absents de ce Week End mais La Fête comme chaque année a eu ses adeptes parmi les jeunes et les moins jeunes.



## Assistantes Maternelles

Maryse DENAMPS : 01.64.35.64.38

Magalie LAPLAIGE : 01.64.35.60.52



## Un Peu d'histoire ...

### .. L'ECOLE

Le maître de l'école de DHUISY jouissait d'une rente perpétuelle de 120 livres par an, léguée dans les termes suivants par Nicolas COUPLET, sieur de TARTEREAU (ferme à DHUISY), professeur de mathématiques des pages de la grande écurie du roi, pensionnaire et trésorier perpétuel de l'Académie des Sciences, décédé le 23 décembre 1743 :

« Je donne et lègue cette rente de 120 livres aux charges et conditions qu'elle sera d'abondance et par augmentation de ce que le dit maître d'école a coutume de percevoir des habitants de la paroisse , qu'il y aura toujours un maître d'école à DHUISY, qu'il fera son objet essentiel de l'éducation des enfants de la paroisse et qu'il fera tous les jours prier Dieu pour moi par les enfants de la dite école, que lorsque les habitants choisiront un maître d'école ils devront le soumettre à l'agrément du propriétaire de la ferme du TARTEREAU pour examiner s'il est de vie et de mœurs irréprochables et pour veiller à ce qu'il remplisse ses devoirs et obligations comme chose tout à fait intéressante pour le bien essentiel et général de toute la paroisse. »

Ce legs a été accepté à la fois par le syndic de la paroisse (Pierre CAQUELARD), par le maître d'école (Antoine Eustache BONNET), par le curé et les marguilliers (Acte devant ROBINEAU, notaire à PARIS, du 26 mai 1744). On est touché de voir un savant attacher une aussi haute importance à l'instruction élémentaire des enfants de ses manants et l'encourager aussi efficacement. De semblables libéralités sont rares encore de nos jours.



# Le Château d'eau intercantonal des Effeneaux

## Généralités

Le château d'eau remplit une double fonction, constituer un réservoir tampon entre la production d'eau et la distribution aux consommateurs et livrer l'eau. La production d'eau doit se faire le plus régulièrement possible alors que la livraison est soumise à la demande des usagers. Quel que soit le moment de la journée et la hauteur de la demande en eau, il faut que chaque utilisateur bénéficie d'un débit correct.

Dans la mesure du possible ces réservoirs sont placés en hauteur afin qu'ils se situent au-dessus du plus haut des robinets à desservir. La distribution de l'eau va pouvoir utiliser le phénomène naturel des vases communicants pour alimenter le réseau de distribution. Le château d'eau est avant tout un réservoir surélevé

## Fiabilité

Au niveau de la fiabilité, en cas de panne de réseau EDF ou de panne mécanique du pompage, le fonctionnement du réseau continue par gravité. Le château d'eau apporte au réseau de distribution une grande sécurité, car il contient en général la consommation d'une journée moyenne. Il permet le maintien de la pression sur le réseau de distribution, tout en autorisant les interventions techniques sur la partie amont du réservoir. En cas de catastrophe (tempête, etc.) il facilite le maintien de la distribution en eau à moindre coût. Dans le cas d'une panne EDF par exemple, il suffira de mobiliser un groupe électrogène momentanément pour remplir la cuve alors que sur des réseaux surpressés plusieurs groupes électrogènes seront nécessaires et ils devront y rester à demeure. On a donc une bonne fiabilité.

## Caractéristiques Techniques

Hauteur 40 mètres, Volume d'eau : 600 m<sup>3</sup> pour assurer la défense incendie de la future zone logistique et la consommation en eau potable des populations desservies par ce château d'eau (390 m<sup>3</sup>)

Un test de mise en eau s'est révélé concluant. Les cuves ont été vidées en attendant la connexion avec les différents villages. Le début des travaux reliant le château d'eau à Dhuisy est prévu fin 2009 début 2010.



Ce Château d'Eau financé à parité par les Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq avec l'appui du Conseil général et de l'agence de l'Eau Seine Normandie permettra d'alimenter en eau d'excellente qualité les communes de **Dhuisy, Germigny sous Coulombs, Coulombs en Valois, Brumetz et Montigny l'Allier.**



## Guide Pratique : En cas de déménagement

<b>Service des Eaux</b>	Service des Eaux de la nouvelle et de l'ancienne commune. Relevé de compteur a effectué avant le départ.	Avant le déménagement
<b>EDF - GDF transfert abonnement</b>	Service de l'EDF et de GDF dans votre ancienne commune et dans la nouvelle	Une dizaine de jours avant le déménagement pour qu'un relevé soit effectué.
<b>Courrier</b> faites suivre votre courrier	Service des Postes de l'ancienne et de la nouvelle commune	Avant le déménagement, les formulaires spéciaux de réexpédition du courrier sont remis
<b>Téléphone</b> : transfert ou résiliation à votre choix	Centre téléphonique de l'ancienne et de la nouvelle commune	Avant le déménagement, informer l'Agence des Télécommunications ou de la téléboutique
<b>Pour les crèches</b> : inscrivez vos enfants dès que possible si une naissance est attendue, retenez une place dans une crèche du futur domicile	Dans la nouvelle commune	Si possible bien avant le déménagement pour demander le dossier d'inscription
<b>Ecoles, collèges, lycées, I.U.T</b>	Ecole mairie - service éducation inscriptions des élèves et étudiants - Collège, Lycée établissement du secteur de recrutement	Si possible bien avant le déménagement
<b>Impôts</b> changement de Centre des Impôts	Service des Impôts de l'ancienne commune	Dès le déménagement
<b>Sécurité Sociale</b> changement de caisse	Caisse de Sécurité Sociale de l'ancienne et de la nouvelle commune	Le plus tôt possible pour obtenir rapidement une nouvelle carte
<b>Prestations familiales y compris allocations de logement</b> : signaler le changement	Caisse d'Allocations Familiales de l'ancienne commune	Le plus tôt possible
<b>Assurances</b> signalez votre nouvelle adresse en précisant le nombre de pièces de votre nouveau domicile	Votre (vos) assureur dans votre ancienne commune	Avant votre déménagement
<b>Carte grise</b> changement obligatoire dans tous les cas	Préfecture ou Sous-Préfecture	Dès le déménagement, au plus tard dans un délai de 1 mois après l'emménagement
<b>Banque, chèques postaux, caisse d'épargne</b> éventuellement transfert du compte	Votre agence dans l'ancienne commune	Au plus tôt
<b>Livret militaire</b> signaler le changement d'adresse	Brigade de gendarmerie dans la nouvelle commune	Au plus tard dans un délai de 1 mois après l'emménagement
<b>Carte nationale d'identité</b> faire porter sa nouvelle adresse n'est pas obligatoire	Mairie de la nouvelle commune ou Sous-Préfecture (pour les cartes d'identité informatisées)	Après le déménagement
<b>Passeport</b> faire porter sa nouvelle adresse n'est pas obligatoire	Préfecture de la nouvelle commune ou Sous-Préfecture	Après le déménagement
<b>Carte d'électeur</b> le changement de domicile doit être déclaré	Mairie de la nouvelle commune Présenter un justificatif de domicile et carte d'identité	Demande à formuler avant le 31 décembre Le changement prendra effet l'année qui suit la demande
<b>Votre cave</b> vous devez demander l'autorisation pour la transporter	La recette des impôts de l'ancienne commune	Avant le déménagement